

## ÉCOLE DE LA SOURCE

### Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement de l'école de la Source du Centre de services scolaire de la Capitale, tenue sur la plate-forme Teams le 13 octobre 2021 à 18 h 30

Sont présent(e)s : Mmes Delphine Deguise  
Sylvie Desnoyers  
Karine Fortin  
Francine-Dominique Gauthier  
Stéphanie Gignac-Lord  
Isabelle Martineau

Mrs. Jean-François Durand  
Philippe Gimaiel  
Frédéric Parrot

Sont absents : Mme Monique Gagnon  
M. Patrick Roy

#### 1. **Mot de bienvenue et présentation des membres**

Madame Gauthier souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie d'être présents. Chaque membre se présente.

#### Résolution : CÉ-007-21-22-001

Les membres demandent à Monsieur Parrot d'accepter le mandat de la présidence encore cette année. Il accepte. Proposition adoptée à l'unanimité. ✓

#### 2. **Secrétaire et choix d'un gardien du temps**

Madame Sylvie Desnoyers agira comme secrétaire pour la prise de notes. Elle est également nommée pour être le gardien du temps.

#### Résolution : CÉ-007-21-22-002

#### 3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par M. Parrot. Aucun point n'est ajouté. Par contre, il faudrait modifier la numérotation.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec les modifications.

4. **Élection du président**  
Nous avons élu le président au point 1.

**Résolution : CÉ-007-21-22-003**

5. **Adoption et suivi du procès-verbal du CÉ du 14 juin 2021**  
Monsieur Parrot demande si les membres ont quelque chose à ajouter ou à modifier dans le procès-verbal. Madame Gauthier n'est pas en mesure de faire un suivi.

Aucun commentaire ou ajout n'est fait, Monsieur Gimaiël propose l'adoption du procès-verbal du CÉ du 14 juin 2021, il est appuyé par Monsieur Durand.

6. **Question du public**  
Aucun public. Aucune question n'a été envoyée par qui que ce soit.

- 7.1 **Reddition de comptes de la direction – état de la situation au 13 octobre 2021**  
Madame Gauthier n'est pas en mesure de présenter le budget. Il sera plutôt présenté en novembre.

Elle fait quand même le tour des mesures dédiées allouées à l'école en passant par le budget pour l'aide aux devoirs, les services supplémentaires, les sorties, la culture à l'école, le mentorat, ainsi que les mesures protégées.

- 7.2 **Conseil d'établissement (budget)**  
Mme Gauthier mentionne qu'il y a la somme de 2545\$ dans ce budget. Cet argent appartient au CÉ et c'est à nous de décider ce que nous voulons en faire. Une feuille est présentée pour donner des exemples de ce qui pourrait être payé avec ce budget.

Un formulaire de dépenses est disponible pour les membres. Celui-ci pourrait être utilisé pour demander des frais de gardiennage, etc.

- 7.3 **Mesures dédiées**  
Ce point a déjà été discuté au point 7.1.

8. **Correspondance reçue**  
Aucune correspondance n'a été reçue.

9. **Travaux du conseil**

- 9.1 **Formation obligatoire pour tous les membres du CÉ**  
Pour tous les membres du CÉ, la formation est obligatoire. Un lien a été envoyé aux membres pour regarder les capsules. Monsieur Parrot nous mentionne qu'il aime bien les fiches thématiques et s'y réfère souvent. Celles-ci seront publiées sur le Drive afin que les membres puissent les consulter aux besoins.

## 9.2 **Présentation du document PowerPoint PL.40**

Nous présentons le diaporama qui a été révisé et qui est assez à jour. Il a été déposé également sur le Drive afin que les membres puissent le consulter.

### **Résolution : CÉ-007-21-22-004**

## 9.3 **Règles de régie interne**

M. Parrot mentionne que depuis quelques années ce document est mis à jour. Il n'y a aucun changement à y apporter pour cette année.

Nous devons valider le « Quorum » avec la loi 40.

En regardant les fiches thématiques, Monsieur Parrot, nous mentionne que lorsque nous adoptons, nous avons le pouvoir de changer quelque chose. Par contre, lorsque nous approuvons, nous n'avons pas ce pouvoir.

Monsieur Durand demande d'adopter les règles de régie interne malgré que nous devons s'informer pour le Quorum. Il est appuyé par Monsieur Gimaël.

## 9.4 **Calendrier des rencontres**

Les dates ont été fixées en fonction des rencontres du comité de parents pour permettre à Monsieur Durand d'y assister.

## 9.5 **Dénonciation d'intérêts**

Les membres ont tous reçu le formulaire « Dénonciation d'intérêts d'un membre du conseil d'établissement » via le sac d'école pour les parents membres.

Si un membre possède une entreprise en lien avec le domaine scolaire, il pourrait se retrouver en conflit d'intérêts lors de la prise d'une décision. Il doit le mentionner dans le document. Mme Desnoyers récupèrera les formulaires.

### **Résolution : CÉ-007-21-22-005**

## 9.6 **Utilisation des locaux**

Depuis des années, l'école loue le gymnase de l'école au club de Taekwondo. Selon l'article 93, le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux pourvu que les locations n'empêchent pas la tenue d'activités à l'école destinées aux élèves. Nous avons également reçu une preuve d'assurances et nous avons des papiers officiels. L'argent restera à l'école.

Madame Stéphanie Gignac-Lord propose d'approuver la location des locaux au club de Taekwondo, deux fois par semaine. Elle est appuyée par Monsieur Gimaël.

## 9.7 **Sorties et activités scolaires 2021-2022**

Concernant les sorties et les activités scolaires, nous sommes en attente des réponses du Ministère pour la culture à l'école. Le tableau avec le coût des sorties et activités vous sera présenté au prochain CÉ.

**9.8 Sorties et activités scolaires 2021-2022 (prise de décision en cas d'urgence)**

Madame Gauthier demande la possibilité d'envoyer un courriel aux membres pour approuver une sortie de dernière minute. Les membres acceptent à l'unanimité.

**9.9 Covid-19**

Nous utilisons encore les 2 portes d'entrée pour faciliter les déplacements dans l'école. Le personnel vérifie, avec vigilance, les symptômes des élèves. Lorsqu'il y a un enfant malade, il est retourné à la maison. L'enfant qui doit passer un test covid, le parent doit absolument nous transmettre le résultat avant que l'enfant ne revienne à l'école.

Monsieur Gimaïel demande des informations concernant les tests rapides à l'école.

L'équipe et les tests seront prêts le 25 octobre. Ils seront offerts seulement aux élèves dont les symptômes apparaissent pendant la journée. Il y aura un formulaire d'autorisation qui sera envoyé aux parents.

Le test que nous utiliserons sera celui dans les narines. Si le test est positif, les parents devront quand même aller dans un centre de dépistage afin de confirmer notre test rapide et les parents devront suivre les consignes de la Santé publique.

**9.10 Projet éducatif**

Le document présenté est valide jusqu'en 2022, mais devrait se poursuivre jusqu'en 2023. Il y aura une modification qui sera apportée concernant les 2 bulletins. Normalement, nous ne devrions pas se remettre aux travaux cette année.

Nous devons tout de même garder un œil sur l'atteinte des objectifs.

**9.11 Service de garde**

La liste des activités proposées lors des journées pédagogiques est présentée aux membres. Le prix pour les activités comporte le 14 \$ de frais pour la journée, plus le prix de l'activité.

L'équipe-école a consenti à rassembler les élèves par cycle. Facilitant ainsi la gestion des bulles. Les élèves des classes de communication sont avec leur groupe d'âge.

**10. Autres sujets**

Madame Desnoyers voudrait ajouter le point des surveillances. Elle mentionne qu'avec la nouvelle convention collective qui a été signée pour les enseignants, ils n'ont plus à faire les surveillances lors des entrées, des sorties et aux récréations. Nous avons dû recruter le personnel de soutien pour pallier aux surveillances.

Madame Gignac-Lord se pose la question quant à la sécurité de la glissade, plus particulièrement, la montagne. Elle est très glissante. La responsabilité du CÉ est aussi

de transmettre un avis écrit à la direction concernant la sécurité intérieure et extérieure pour les élèves. Nous devons remettre ce point à l'ordre du jour en novembre.

Madame Gauthier ajoute qu'elle a fait le tour du terrain et de l'école avec le régisseur afin que plusieurs petites choses soient réparées.

11. **Rapport au comité de parents**

La première rencontre aura lieu mercredi prochain. M. Durand demande aux membres s'ils ont des sujets dont ils aimeraient qu'ils soient discutés à la réunion de lui envoyer par courriel. L'ordre du jour de chacune des rencontres pourrait être dans le Drive.

**Résolution : CÉ-007-21-22-006**

12. **Levée de l'assemblée**

Puisque l'ordre du jour est épuisé, Mme Parrot propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par Madame Deguise et secondé par Madame Gignac-Lord. La séance est levée à 20 h 25.

Sylvie Desnoyers,  
Secrétaire du conseil d'établissement

Francine Dominique Gauthier,  
Directrice par intérim



Frédéric Parrot,  
Président